

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Convocation affichée à la porte de la Mairie le 13 juin 2014

Etaient présents : Messieurs DUFOUR, FLORIN, GAUDEFROY, LEFEBVRE, SENECHAL, VICTORIEN, WATBOT.
Mesdames LAUGIER, LENGOWSKI, MORELLE, TARGY.

Absent : Aucun.

Procurations : Monsieur BONNAVE donne procuration à Monsieur FLORIN.
Monsieur GUERNUT donne procuration à Monsieur WATBOT.
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur VICTORIEN.
Madame BRUXELLE donne procuration à Monsieur GAUDEFROY.

Secrétaire de séance : Madame LENGOWSKI.

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.**
- **Elections des sénateurs : désignation des délégués des Conseillers Municipaux.**
- **Aire de Jeux sur sol amortissant : demande de subvention.**
- **Questions diverses.**

1. Approbation à l'unanimité, du compte-rendu de la séance du 03 JUIN 2014

2. Elections des sénateurs : désignation des délégués des Conseillers Municipaux

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, en application des articles L.283 à L.290-1 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de CONDREN.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

FLORIN Claude	DUFOUR Jean-Paul
GAUDEFROY Philippe	WATBOT Claude
LAUGIER Jeannine	VICTORIEN Pierre
SENECHAL Dominique	TARGY Michelle
LEFEBVRE Fabrice	LENGOWSKI Martine
Martine MORELLE	

Absents : - André BONNAVE donne procuration à Claude FLORIN,
- Daniel GUERNUT donne procuration à Monsieur WATBOT,
- Jean-Pierre MARTIN donne procuration à Monsieur VICTORIEN,
- Maryse BRUXELLE donne procuration à Monsieur GAUDEFROY.

A. Mise en place du bureau électoral

Monsieur Claude FLORIN, Premier Adjoint, Maire a ouvert la séance.

Madame LENGOWSKI Martine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

L'adjoint a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Président a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend deux Conseillers Municipaux les plus âgés et deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir ME **LAUGIER Jeannine**, MM **VICTORIEN Pierre** et MM **GAUDEFROY Philippe**, **LEFEBVRE Fabrice**.

Martine MORELLE a été désignée secrétaire du bureau de vote.

B. Mode de scrutin

L'Adjoint a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Président a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L.287, L. 445 et L.556 du code électoral).

L'Adjoint a rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de Conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune.

Le Président a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L.288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

C. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié au modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

D. Elections des délégués

D.1. Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b+c)	15
e. Majorité absolue	8

Noms et Prénoms des candidats Dans l'ordre croissant des suffrages obtenus, et à égalité des suffrages, de l'âge des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNAVE André	15	Quinze
DUFOUR Jean-Paul	15	Quinze
TARGY Michelle	13	Treize

D.2. Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur **BONNAVE André**, né le **19.10.1937** à **TERGNIER (02)**, adresse **34 Chaussée Brunehaut 02700 CONDREN** a été proclamé élu au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

Monsieur **DUFOUR Jean-Paul** né le **21.08.1947** à **VOUEL**, adresse **5 Chaussée Brunehaut 02700 CONDREN** a été proclamé élu au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

Madame **TARGY Michelle**, née le **25.05.1951** à **CONDREN (02)**, adresse **99 Chaussée Brunehaut 02700 CONDREN** a été proclamée élue au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

L'adjoint remplaçant a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

E. Elections des suppléants

E.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b+c)	15
e. Majorité absolue	8

Noms et Prénoms des candidats Dans l'ordre croissant des suffrages obtenus, et à égalité des suffrages, de l'âge des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LAUGIER Jeannine	15	Quinze
WATBOT Claude	15	Quinze
LENGOWSKI Martine	15	Quinze

E.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Madame **LAUGIER Jeannine**, née le **04.10.1942** à **TOULON**, adresse **2 Boulevard du Général de Gaulle 02700 CONDREN** a été proclamée élue au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

Monsieur **WATBOT Claude** né le **25.04.1950** à **CHAUNY (02)**, adresse **21 Rue Saint Mombte 02700 CONDREN** a été proclamée élu au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

Madame **LENGOWSKI Martine**, née le **08.01.1958** à **TERGNIER (02)**, adresse **12 Route de Chauny 02700 CONDREN** a été proclamée élue au **1^{er} tour** et a déclaré **accepter** le mandat.

3. Aire de Jeux sur sol amortissant : demande de subvention

Monsieur FLORIN, Premier Adjoint informe l'Assemblée Municipale de la nécessité de mettre aux normes l'aire de jeux implantée à l'Ecole Communale.

Une étude a été réalisée. Il en résulte une enveloppe financière chiffrée à **3 696.31€ HT** soit **4 427.59€ TTC**

La mise aux normes de cette aire de jeux entre dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local – Exercice 2012-2017.

Après exposé, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité :

- 1) **ADOPTE** la proposition de la mise aux normes
- 2) **ADOPTE** les devis établis par :

- Devis Direct Discount l'ECHO TECHNIQUE Pour la fourniture des dalles	1 996.31€ HT soit 2 387.59€ TTC
- Devis E.T.C. BEAUTOR Pour la mise en œuvre du sol amortissant	1 700.00€ HT soit 2 040.00€ TTC
TOTAL	3 696.31€ HT soit 4 427.59€ TTC

- 3) **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local 2012-2017 au taux de 25% soit **924.07€**
- 4) **DIT** que la dépense sera rattachée aux dépenses budgétaires 2015 – Cpte 2135
- 5) **DIT** que la recette sera imputée aux recettes 2015 - Cpte 132

4. **Questions diverses**

1. Monsieur le Président donne lecture d'une lettre reçue de l'Association Country reçue en Mairie et portant sur le compte-rendu de l'année écoulée.

Le Bureau Municipal sera représenté à la réunion de clôture du 25 Juin prochain.

2. Monsieur le Président remercie les membres du Bureau Municipal pour l'action menée ces derniers temps à savoir :

- Madame MORELLE en qualité de Vice-Présidente du C.C.A.S pour la tenue de la dernière réunion de travail portant sur l'affectation du produit de la vente d'une propriété du C.C.A.S,
- Madame LAUGIER pour la retransmission à France 3 Picardie d'une émission sur les rythmes scolaires. Intervention de France 3 Picardie à l'Ecole des Quatre Chemins et émission réalisée dans les Studios à Amiens.
- Monsieur GAUDEFROY pour la participation Communale à la mise au point et à l'organisation de l'inauguration du Pont du Canal avec montage d'une exposition photos.

3. Service des Eaux.

Monsieur le Président informe l'Assemblée des problèmes rencontrés avec le Service des Eaux.

En effet, le budget annexe du Service des Eaux, voté en mars 2014, a été rejeté par Monsieur le Préfet puisque non voté en équilibre réel.

Dans un récent courrier, Monsieur le Préfet nous a informé qu'il saisissait la Chambre Régionale des Comptes sur cette non-conformité.

Un rapporteur de la Chambre vient d'être désigné et des réunions de travail ont été organisées.

- En premier lieu avec Madame le receveur Municipal le 17 Juin,
- En second lieu avec le Rapporteur de la Chambre le 18 Juin.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'elle sera amenée à se pencher sur les propositions qui seront formulées suite à cette séance de travail et que lors d'une prochaine réunion extraordinaire du Conseil Municipal un nouveau budget devra être voté.

Bien entendu cette saisine de la Chambre Régionale des Comptes influe sur le Budget Général de la Commune puisque ces deux Budgets sont liés.

Le déficit constaté au Budget annexe du Service des Eaux devra être couvert par un prélèvement sur le Budget Général.

Après demande auprès du Rapporteur ce dernier va intervenir auprès de la Trésorerie afin de débloquer le paiement des mandats en instance.

Une prochaine réunion de travail du Conseil sera prévue courant Juillet 2014.

4. Monsieur SENECHAL fait part à l'Assemblée des risques d'accidents susceptibles d'être engendrés par la circulation des cyclistes et motocyclistes sur les trottoirs de la Route de Chauny, lors de la sortie de leur propriété.

Une intervention sera faite auprès du Commandant AUBIN du Commissariat de TERGNIER.

Aucune autre délibération n'étant inscrite à l'ordre du jour, la Séance est levée à **20 Heures**.

-----0-----

Suivent les signatures de la réunion **du 20 Juin 2014** :

Monsieur BONNAVE André, Maire	Monsieur FLORIN Claude, 1^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2^{ème} Adjoint
Madame LAUGIER Jeannine, 3^{ème} Adjoint	Monsieur GAUDEFROY Philippe, 4^{ème} Adjoint	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame LENGOWSKI Martine	Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur SENECHAL Dominique
Monsieur DUFOUR Jean-Paul	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur GUERNUT Daniel
Monsieur VICTORIEN PIERRE	Madame TARGY Michelle	Monsieur MARTIN Jean-Pierre

Vu,
Le secrétaire de séance

Martine LENGOWSKI